

SEANCE DU 17 AVRIL 2020

Présents : Jean-Marie BOUSQUET, Laurent DE VEDELLY, , Michel GALIBERT, Germain GINESTET, Patrick PONS,

Absents représentés : Emmanuelle ALAUZET, André BAPTISTE, Véronique CANCE, Valérie DEMANGE, Nathalie LAROCHE, Maxime MIGNONAC, Michèle PHILIPPS, Viviane REYNAUD, Bernard VIARGUES

Secrétaire de séance : Jean-Marie BOUSQUET

Ouverture de la séance à 10H00

ORDRE DU JOUR

Vote des taux des 4 taxes directes locales pour 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales votées en 2019 :

- Taxe d'habitation : 14.41%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.84%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 100.11%
- Cotisation foncière des entreprises : 23.61%

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la révision des taux pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes locales et vote les taux pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation : 14.41%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14.84%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 100.11%
- Cotisation foncière des entreprises : 23.61%

VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Vote des subventions 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant des subventions attribuées aux Associations au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser les subventions suivantes aux associations ainsi qu'il suit :

Associations	
Association Familles Rurales	72 000,00 €
Association ADMR de Sébazac	360,00 €
Association Sport-Quilles Agentol	153,00 €
OGEC Ecole Privée St Joseph subvention voyage découverte	2 732,00 €
OGEC Ecole Privée St Joseph	19 382,00 €
OGEC Ecole Privée St Joseph dotation	1 764,00 €
Association Club des Aînés	153,00 €

Association Football Club Agen/Gages	500,00 €
Association Réseau Santé Lévézou	400,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 en dépense de fonctionnement au budget 2019.

VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Vote du budget primitif 2020 - Commune

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 comme suit :

	chapitre	DEPENSES	chapitre	RECETTES
Section de fonctionnement	O11	227 950.00	O13	0.00
	O12	256 500.00	70	124 590.00
	O14	27 104.00	73	434 638.00
	65	150 850.00	74	262 712.00
	656	0.00	75	26 000.00
	66	12 700.00	76	0.00
	67	300.00	77	0.00
	68	0.00	78	
	O22	5 000.00	O42	0.00
	O23	450 491.85	O43	0.00
	O42	9 187.00	OO2	292 142.85
	O43	0.00		
	OO2	0.00		
TOTAL		1 140 082.85		1 140 082.85

	chapitre	DEPENSES	chapitre	RECETTES
Section d'investissement	RAR	81 830.00	RAR	0.00
	16	53 490.00	O24	0.00
	20	10 000.00	1068	148 679.27
	204	0.00	10..	45 000.00
	21..	518 618.85	13..	5 600.00
	23..	0.00	16	0.00
	24	0.00	23	0.00
	27..	0.00	20	0.00
	O20	10 000.00	21	0.00
	45..	0.00	24	0.00
	O40	0.00	45..	0.00
	O41	0.00	O21	450 491.85
	OO1	66 849.27	O40	9 187.00
			O41	0.00
			OO1	0.00
TOTAL		658 958.12		658 958.12

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- . **APPROUVE** le budget primitif 2020 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 140 082.85 €	1 140 082.85 €
Section d'investissement	658 958.12 €	658 958.12 €
TOTAL	1 799 040.97 €	1 799 040.97 €

VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Vote du budget primitif 2020 – Assainissement

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif assainissement 2020 comme suit :

	chapitre	DEPENSES	chapitre	RECETTES
Section de fonctionnement	O11	16 650.00	O13	0.00
	O12	6 500.00	70	93 100.00
	O14	9 100.00	73	0.00
	65	0.00	74	0.00
	656	0.00	75	0.00
	66	3 132.52	76	0.00
	67	0.00	77	0.00
	68	0.00	78	0.00
	O22	0.00	O42	14 472.00
	O23	41 560.35	O43	0.00
	O42	54 464.00	OO2	23 834.87
	O43	0.00		
	OO2	0.00		
	TOTAL		131 406.87	

	chapitre	DEPENSES	chapitre	RECETTES
Section d'investissement	16	38 510.00	O24	0.00
	204	0.00	1068	49 037.04
	21..	35 542.35	10..	7 000.00
	20	10 000.00	13..	0.00
	23..	0.00	16	0.00
	27..	0.00	27..	0.00
	O20	0.00	45..	0.00
	45..	0.00	O21	41 560.35
	O40	14 472.00	O40	54 464.00
	O41	0.00	O41	0.00
	OO1	37 397.04	OO1	0.00
	RAR	11 640.00	RAR	0.00
	TOTAL		147 561.39	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- . **APPROUVE** le budget primitif assainissement 2020 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	131 406.87 €	131 406.87 €
Section d'investissement	147 561.39 €	147 561.39 €
TOTAL	278 968.26 €	278 968.26 €

VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Vote du budget primitif 2020 –Café-Restaurant

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif Café-restaurant 2020 (budget hors taxes), comme suit :

	chapitre	DEPENSES	chapitre	RECETTES
Section de fonctionnement	O11	1 850.00	O13	0.00
	O12	0.00	70	730.00
	O14	0.00	73	0.00
	65	5.00	74	0.00
	656	0.00	75	8 500.00
	66	0.00	76	0.00
	67	0.00	77	0.00
	68	0.00	78	0.00
	O22	1 000.00	O42	0.00
	O23	13 941.45	O43	0.00
	O42	0.00	OO2	7 566.45
	O43	0.00		
	OO2	0.00		
TOTAL		16 796.45		16 796.45

	chapitre	DEPENSES	chapitre	RECETTES
Section d'investissement	16	1 150.00	O24	0.00
	204	0.00	1068	7 807.63
	23	0.00	10..	0.00
	21	12 791.45	13..	0.00
	27..	0.00	16	0.00
	O20	0.00	27..	0.00
	45..	0.00	O21	13 941.45
	O40	0.00	O40	0.00
	O41	0.00	16	0.00
	OO1	7 807.63	O41	0.00
			OO1	0.00
TOTAL		21 749.08		21 749.08

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- . **APPROUVE** le budget primitif Café-Restaurant 2020 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	16 796.45 €	16 796.45 €
Section d'investissement	21 749.08 €	21 749.08 €
TOTAL	38 545.53 €	38 545.53 €

VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Vote du budget primitif 2020 –Lot les Clauzades

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020

Lotissement les Clauzades (budget hors taxe), comme suit :

	chapitre	DEPENSES	chapitre	RECETTES
Section de fonctionnement	002	0.00	002	0.00
	6015	46 800.00	7015	142 400.00
	6045	7 358.00	7083	0.00
	605	53 914.78	7473	0.00
	608	0.00	774	0.00
	6522	0.00	7133	0.00
	6611	0.00	71355	209 724.32
	7133	0.00	796	0.00
	7133	0.00	758	2.00
	71355	101 651.54		
	71355	142 400.00		
	608	0.00		
	658	2.00		
TOTAL		352 126.32		352 126.32

	chapitre	DEPENSES	chapitre	RECETTES
Section d'investissement	001	101 651.54	001	0.00
	1641	0.00	1641	0.00
	1687	0.00	1687	67 324.32
	3351	0.00	3351	0.00
	3354	0.00	3354	0.00
	3355	0.00	3355	0.00
	33581	0.00	33581	0.00
	33586	0.00	33586	0.00
	3555	209 724.32	3555	101 651.54
			3555	142 400.00
TOTAL		311 375.86		311 375.86

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- . **APPROUVE** le budget primitif Lotissement les Clauzades 2020 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	352 126.32 €	352 126.32 €
Section d'investissement	311 375.86 €	311 375.86 €
TOTAL	663 502.18 €	663 502.18 €

VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Création / suppression d'emploi dans le cadre d'une modification horaire > à 10% du temps de travail

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 novembre 2019,

Considérant la nécessité de modifier le taux horaire d'un emploi d'Adjoint Technique, en raison d'un surcroît de travail,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Départemental lors de la séance du 04 mars 2020,

Le Maire propose à l'assemblée,

Pour les modifications horaires égales ou supérieures à 10 % du temps de travail :

→ la création d'un emploi d'Adjoint Technique, permanent à temps non complet à raison de 28h21 hebdomadaires.

→ la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique, permanent à temps non complet à raison de 21h24 hebdomadaires.

Pour le départ en retraite d'un adjoint technique et d'une ATSEM :

→ la suppression d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 28h par semaine

→ -la suppression d'un emploi d'ATSEM, permanent à temps non complet à raison de 31h par semaine

Pour le recrutement d'un agent contractuel de droit public :

→ La création d'un emploi d'adjoint technique, non permanent à temps non complet à raison de 20h17 par semaine

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 20 mars 2020,

FILIERE ADMINISTRATIVE					
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif principal 1 ^e classe	C	2	1	1 TC
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint Administratif	C	2	2	2 TC
FILIERE TECHNIQUE					
CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique principal 1 ^e classe	C	0	1	1 TC
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique	C	4	4	1 TC 1 TNC 25H49 1 TNC 28H21 1 TNC 20h17
FILIERE MEDICO SOCIALE					
Agent Territorial spé. des écoles Maternelles	ATSEM principal 2 ^e classe	C	2	1	1 TNC 28H

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural, après enquête

Délibération portant désaffectation et aliénation d'un chemin rural après enquête

Par délibération en date du 26 novembre 2019, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural, faisant parti du domaine privé de la Commune au lieu-dit Hameau de Sansac, en vue de sa cession à M. GALIBERT et M. CHASSANG.

L'enquête publique s'est déroulée du 02 au 16 décembre 2019.

Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que les personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
Décide,

- de désaffecter le chemin rural faisant parti du domaine privé de la Commune au lieu-dit Hameau de Sansac, d'une contenance de 73 m2 en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 21 € le m2;
- d'autoriser M. ou Mme le Maire ou le premier adjoint à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

VOTE	POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------	-----------	------------	----------------

Monsieur le Maire lève la séance à ____ h ____ mn.

**Le Maire,
Laurent de VEDELLY.**

La Secrétaire de Séance,